

## Conditions de participation au jeu-concours enquête invités

### 1. Organisateur

Le jeu-concours est organisé par Emmentaler Schenkerei AG, Schenkereistrasse 6, 3416 Affoltern i.E., ci-après dénommé "ESK".

### 2. Conditions de participation

Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, ayant indiqué son adresse e-mail dans l'enquête et confirmé son intérêt pour le jeu-concours, peut participer. Les employés de l'entreprise sont exclus de la participation. En participant au jeu-concours, les participants acceptent ces conditions de participation.

### 3. Période de participation

La participation est possible toute l'année. Le prix est tiré au sort à la fin de chaque trimestre (mars, juin, septembre, décembre).

### 4. Prix

Le prix consiste en un bon d'achat d'une valeur de CHF 50.00 par trimestre. Un paiement en espèces ou un transfert à une autre personne est possible.

### 5. Notification et remise du prix

Le gagnant sera informé par e-mail après la fin de la période de participation. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 3 jours après la notification, le prix sera perdu et un nouveau gagnant sera désigné. Le prix sera envoyé dans un délai de 7 jours après confirmation de la notification de gain.

### 6. Protection des données

Les adresses e-mail fournies seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu-concours et l'envoi d'informations sur d'autres offres de l'ESK, sous réserve du consentement explicite des participants. Sans ce consentement, les données seront supprimées après la fin du jeu-concours. Les données ne seront pas transmises à des tiers. Vous trouverez plus d'informations dans notre [déclaration de confidentialité](#).

### 7. Responsabilité

L'ESK décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques ou de pertes liées à l'envoi des notifications de gain ou à l'acceptation du prix. De même, aucune responsabilité n'est assumée pour les retards ou l'inaccessibilité du site web.

### 8. Exclusion du jeu-concours

L'ESK se réserve le droit d'exclure, sans justification, tout participant qui ne respecte pas ces conditions de participation ou qui tente de manipuler le jeu-concours.

### 9. Modification des conditions de participation

L'ESK se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le jeu-concours à tout moment et sans indication de motif.

### 10. Recours juridique

Tout recours juridique est exclu. Le droit suisse s'applique.

Mars, 2025